

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS568

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« et la gouvernance »

les mots :

« , la gouvernance et le pilotage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.